

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18109**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence mention Arts du spectacle Parcours Arts du spectacle, Parcours Arts du spectacle et lettres modernes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Stendhal Grenoble III

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université de Grenoble III

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle, 135 Langues et civilisations anciennes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer des activités telles que :

- participation à la conception d'un projet artistique : analyse d'oeuvres existantes, recherche de sources et d'informations documentaires, écriture d'un scénario, ...
- contribution à la réalisation d'un spectacle : mise en scène, décors, montage ...
- participation à la mise en œuvre d'un projet dans ses aspects administratifs, financiers ou de communication, ...
- animation culturelle
- gestion et administration culturelles
- expliciter et communiquer les grands principes de la création artistique
- analyser des œuvres (des textes dramatiques, des textes théoriques, des films et des spectacles)
- développer une pratique personnelle, de créateur ou d'interprète : maîtrise de la diction et de la gestuelle, créativité dans la production écrite et orale
- réaliser une étude comparative de textes d'époque ou de civilisations différentes,
- planifier et réaliser un travail collectif,
- utiliser les techniques argumentatives, dialectiques et rhétoriques
- réaliser une étude et la critique de textes et faits de civilisation, dans les domaines tant littéraires, artistiques et philosophiques, que sociaux,

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Dans le cadre d'une insertion professionnelle directe, les diplômés peuvent travailler au sein de toutes structures dans les secteurs de la création artistique, de la diffusion et de la production culturelle, d'associations, ou encore d'administrations.

Les métiers exercés peuvent relever du domaine :

- artistique : assistant metteur en scène ou réalisateur,
- culturel : assistant de communication culturelle ; rédacteur critique de spectacle ; animateur d'activités culturelles, assistant de production de spectacles, responsable de programmation
- administratif : administrateur de compagnie ; assistant de production, chargé de diffusion ou de distribution (théâtre, cinéma, télévision...).

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1203 : Art dramatique

L1301 : Mise en scène de spectacles vivants

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La licence se prépare en 3 ans et se déroule sur 6 semestres, valant chacun 30 crédits ECTS. La licence est validée par l'obtention de 180 crédits ECTS.

Tous les parcours sont constitués :

d'enseignements fondamentaux (UEF) : enseignements de la discipline,

d'un module complémentaire : module de soutien, ou de spécialité dans la discipline, ou d'ouverture dans d'autres domaines,

d'enseignements transversaux : langue vivante étrangère, informatique, exploration professionnelle, option libre transversale.

Module complémentaire et option libre transversale sont choisis par l'étudiant selon son projet professionnel ou personnel

UEF parcours Arts du spectacle :

Texte et représentation (41 ects) ; Economie et politique du spectacle (8 ects) ; Approches du spectacle (33 ects) ; Connaissance de la scène (6 ects) ; communication du spectacle (3 ects) ; Vie des institutions culturelles (théâtre, cinéma) (7 ects) ; La scène et l'écran (4 ects).

UEF parcours Arts du spectacle et Lettres modernes :

Théorie et pratique des arts du spectacle (24 ects), Littérature française et comparée (10 ects), Littérature et langue française (24 ects), Lecture littéraire (7 ects) ; Littérature générale et comparée (12 ects), Études théâtrales (17 ects) ; Politiques culturelles (3 ects) ; Découverte des institutions (5 ects).

Module complémentaire de spécialité unique et obligatoire : Lettres modernes

Depuis 2010, la validation d'un stage est obligatoire pour l'obtention de la licence. Il peut prendre des formes très diverses : stage en milieu professionnel, séjour à l'étranger, initiative et engagement étudiant, tutorat ...

Les modalités d'évaluation sont en contrôle continu et épreuves finales sous forme de : examens écrits, épreuves orales, constitution de dossiers et exposés.

Chaque année de licence est composée de deux semestres. Chaque semestre s'obtient par une globalisation des UE (unités d'enseignements), calculée en faisant la moyenne générale des notes obtenues durant le semestre.

Les deux semestres consécutifs d'une même année se compensent en application de l'article L613-1 du Code de l'Éducation.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (article L613-1 code de l'Éducation), 30% de professionnels et 70% d'enseignants
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (article L613-1 code de l'Éducation), 30% de professionnels et 70% d'enseignants
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (article L613-1 code de l'Éducation), 30% de professionnels et 70% d'enseignants
Par expérience dispositif VAE	X	Jury de VAE composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels (article L613-4 du code de l'Éducation). 2 enseignants titulaires (dont le Président de la Commission VAE), un représentant des professionnels, le correspondant VAE de l'UFR.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002, publié au JO du 30 avril 2002

Arrêté du 1er août 2011, publié au JO du 11 août 2011

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 28 juin 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre de diplômés 2012-2013

parcours Arts du spectacle : 53

parcours arts du spectacle et lettres modernes : 21

<http://www.u-grenoble3.fr/>

Autres sources d'information :

Site de l'Université Stendhal-Grenoble 3 : www.u-grenoble3.fr

Rubrique Formation

Sous-rubrique niveau Licence ou thématique Lettres et Arts du spectacle

Lieu(x) de certification :

Université Stendhal Grenoble III : Auvergne Rhône-Alpes - Isère (38) [Grenoble site Saint Martin d'Hères]

Université Stendhal - domaine universitaire - Grenoble - Saint Martin d'Hères

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Stendhal - domaine universitaire - Grenoble - Saint Martin d'Hères

Université Stendhal - Pôle Latour Maubourg - 87, avenue de Romans - 26000 Valence

Historique de la certification :